RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

DÉCISION N° FranceAgriMer/Interventions/2025/05 relative aux délégations de signature des agents de la direction des Interventions

Montreuil, le 15 juillet 2025

Le Directeur général de FranceAgriMer,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 8 janvier 2025 portant nomination du directeur général de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;

Vu la décision de la Directrice générale de FranceAgriMer du 7 février 2023 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'Etablissement ;

Vu la décision N° FranceAgriMer/Interventions/2025/02 du 3 février 2025 modifiée relative aux délégations de signature des agents de la direction des Interventions ;

DÉCIDE :

Article 1 : Service « Programmes opérationnels, pêche et promotion »

L'article 3 de la décision N° FranceAgriMer/Interventions/2025/02 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

« Délégation de signature est donnée à Monsieur Thierry Janvier, chef du service « Programmes opérationnels, pêche et promotion », pour tous les actes relevant des attributions du service « Programmes opérationnels, pêche et promotion » et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions du service imputés sur le budget pour compte de tiers dans la limite de la délégation du directeur des Interventions,
- tous les actes relevant des attributions du service imputés sur le budget d'intervention en compte propre, dans la limite de 150 000 €,
- tous les actes relatifs au fonctionnement du service pris sur le budget de fonctionnement en compte propre, dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Isabelle Bretaudeau, cheffe de l'unité « Programmes opérationnels fruits et légumes », pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget pour compte de tiers, dans la limite de la délégation du directeur des Interventions,
- tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget d'intervention en compte propre, dans la limite de 150 000 €.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Linh Nguyen Quoc, adjoint à la Cheffe de l'unité « Programmes opérationnels fruits et légumes », pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget pour compte de tiers dans la limite de la délégation du directeur des interventions,
- tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget d'intervention en compte propre dans la limite de 150 000 €.

Délégation de signature est donnée à Mesdames Claire Bourbonneux, Magali Bougeard, Pauline Mouillon, Charlotte Turban, cheffes de pôle programmes opérationnels, à Madame Caroline Clavier et Monsieur Mounir Iddoute, responsables de pôle « Instruction liquidation » et à Monsieur Louis de Laitre, chargé d'étude, au sein de l'unité « Programmes opérationnels fruits et légumes », pour signer les décisions d'agrément des programmes opérationnels et de leurs modifications, d'octroi de l'aide au titre des fonds opérationnels imputées sur le budget en compte de tiers ou de récupération de cette aide.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Thierry Dubois, chef de l'unité « Apiculture et Programmes opérationnels autres secteurs » pour tous les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget pour compte de tiers, dans la limite de la délégation du directeur des Interventions,
- tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget d'intervention en compte propre, dans la limite de 150 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Coralie Guerreiro, responsable du pôle « Apiculture » de l'unité « Apiculture et programmes opérationnels autres secteurs », pour tous les actes relevant de l'activité de son pôle et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de son pôle imputés sur le budget pour compte de tiers, dans la limite de la délégation du directeur des Interventions,
- tous les actes relevant des attributions de son pôle imputés sur le budget d'intervention en compte propre, dans la limite de 150 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Agathe Guiraudie, responsable de pôle « Programmes opérationnels autres secteurs » de l'unité « Apiculture et programmes opérationnels autres secteurs », pour tous les actes relevant de l'activité de son pôle et, en matière financière, pour tous les actes relevant des attributions de son pôle, imputés sur le budget pour compte de tiers, dans la limite de la délégation du directeur des interventions.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Félix Pendrié, chef de l'unité « Promotion », pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget pour compte de tiers, dans la limite de la délégation du directeur des Interventions,
- tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget d'intervention en compte propre, dans la limite de 150 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Juliane Vernaudon, adjointe au chef de l'unité « Promotion », pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget pour compte de tiers, dans la limite de la délégation du directeur des Interventions,
- tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget d'intervention en compte propre, dans la limite de 150 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Maïwen Furet, cheffe de l'unité « Pêche » pour tous les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget pour compte de tiers, dans la limite de la délégation du directeur des Interventions,
- tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget d'intervention en compte propre, dans la limite de 150 000 €.

En cas d'absence ou empêchement de Madame Maïwen Furet, cheffe de l'unité « Pêche », délégation de signature est donnée à Madame Odile Sinde, cheffe du pôle « aquaculture et investissements » de l'unité « Pêche » pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité « Pêche » et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget pour compte de tiers dans la limite de la délégation du directeur des interventions,
- tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget d'intervention en compte propre dans la limite de 150 000 €.

Délégation de signature lui est également donnée pour tous les actes relevant de l'activité de son pôle et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de son pôle imputés sur le budget pour compte de tiers dans la limite de la délégation du directeur des interventions,
- tous les actes relevant des attributions de son pôle imputés sur le budget d'intervention en compte propre dans la limite de 150 000 €

Délégation de signature est donnée à Madame Jaweher El Bey, cheffe du pôle « Aides conjoncturelles » de l'unité « Pêche », pour tous les actes relevant de l'activité de son pôle et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget pour compte de tiers, dans la limite de la délégation du directeur des Interventions,
- tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget d'intervention en compte propre, dans la limite de 150 000 € ».

Article 2 : Service « Marchés, certificats et qualité »

A l'article 4 de la décision N° FranceAgriMer/Interventions/2025/02 susvisée, sont ajoutées, après le 10ème alinéa, les dispositions suivantes :

« Délégation de signature est donnée à Madame Noria Mokrane, responsable de cellule « Certificats import export », pour tous les actes d'intervention relevant des attributions du pôle « certificats et meunerie » de l'unité « Certificats, aide alimentaire et meunerie » pris sur le budget national dans la limite de 60 000 € ».

Article 3 : Entrée en vigueur

La présente décision prend effet à compter du lendemain de sa publication au Bulletin officiel du Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Le Directeur général

Martin Gutton